Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 049-214902835-20261104-2026XI01-DE

Commune de St Georges sur Loire

Département du Maine-et-Loire

DELIBERATION

SÉANCE du 4 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre du mois de Novembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Capitulaire de la Mairie de Saint Georges sur Loire, sous la présidence de M. Hubert GAUDIN, Maire.

Étaient présents : M. GAUDIN Hubert – *Maire* – Mme ZILLI-DEWAELE Marina, M. GIL Miguel, Mme GODIVEAU Vannick, M. MARIANDE Franck, Mme COULON Carole, M. RICHY Jean-Claude, Mme BERTAUD Marie-Ange, M. KEITA Lassiné – *Adjoints* – M. MILLET Christophe, M. ROSIER Olivier, M. AOUSTIN Yann, Mme HOUET Gaëlle, M. BLOUIN Matthieu, Mme COURAUD Amélie, Mme MARIANDE Vanessa, M. BOUYER Guillaume, Mme ROSIER--PENNEVERT Cassandre, Mme LIVET Christina, M. CHEVALIER Yves, Mme JOUAN Christine, Mme CHRÉTIEN Florence – *Conseillers municipaux*

Absents excusés ayant donné pouvoir :
- M. MERLET Jean-Luc, *conseiller municipal,* à Mme ROSIER--PENNEVERT Cassandre
- Mme GOURDON Marie, *conseillère municipale*, à Mme BERTAUD Marie-Ange
- Mme AMINE Nafiyssat, *conseillère municipale*, à M. ROSIER Olivier
- M. HOPQUIN Arnaud, *conseiller municipal,* à Mme JOUAN Christine

Absent excusé :
- M. MAILLART Philippe, *conseiller municipal*

Secrétaire de séance : Mme BERTAUD Marie-Ange

Convocation : 29 octobre 2026
Nbre Conseillers en ex. : 27
Nbre Conseillers présents : 22 (+ 4 pouvoirs)
Quorum : 14
Publication dématérialisée : 7 décembre 2026

N°2026/XI/01

OBJET : CCLLA – DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

M. le Maire expose :

Présentation synthétique

Dans le cadre de la nouvelle mandature, la CCLLA a établi de nouvelles modalités de fonctionnement des commissions :

- Mise en place de 9 commissions communautaires, composées de 3 élus et un suppléant pour les communes de plus de 5 000 habitants et de 2 élus et un suppléant pour les communes de moins de 5 000 habitants.
- Compétence des commissions :

Compétence	Contours de compétence
ATTRACTIVITÉ	• Développement économique • Mise en œuvre du schéma de développement économique • Aménagement durable et densification des zones d'activités

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 049-214902835-20261104-2026XI01-DE

FINANCES	• Élaboration et exécution budgétaires • Politique fiscale • Prospective budgétaire • Tarifs
TRANSITION ÉCOLOGIQUE	• Énergie (mise en œuvre de la charte EnR) • Agriculture (transmission, foncier, soutien à l'agriculture vivrière) • Alimentation locale (PAT) • Gestion des déchets : assemblée territoriale • Protection des ressources (PCAET, BEGES, COT, ...) • Mobilité : mise en œuvre du plan de mobilité simplifié
GRAND CYCLE DE L'EAU	• GEMAPI • Biodiversité (ABiC, trame verte et bleue, renaturation, ...) • Espaces naturels sensibles
VOIRIE	• Programme annuel d'entretien • Programme pluri annuel d'investissement
ASSAINISSEMENT	• Programme pluri annuel d'investissement • Tarifs (avant commission des finances)
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	• SCoT et suivi des PLU • Charte d'aménagement • Habitat, dont Contrat Territorial pour le Logement Social • Paysage
CULTURE	• Lecture publique • Fil artistique • Collection classée du Musée • Suivi des partenaires culturels
ACTIONS SOCIALES	• CLIC • Pilotage administratif de la Convention territoriale Globale et soutien à la coopération entre communes • Petite enfance • Voyageurs • Natation scolaire • Conférence Intercommunale du Logement

- Réduction du nombre de commissions : elles se réunissent 3 fois par an à minima, sachant que des rencontres supplémentaires peuvent être sollicités par les élus présidant les groupes auprès des vice-président(e)s.

A cela il est proposé de créer des temps, en déclinaison des commissions, pour permettre à un groupe d'élus et aux services concernés de réfléchir et de construire collectivement sur un sujet donné :

- Les groupes de travail concernent une question de portée générale et de nature politique : la construction d'une politique publique, d'un programme d'actions (en fonctionnement ou en investissement), une problématique qu'il convient de régler, la structuration d'un nouvel axe de travail pour la communauté de communes, la réflexion et la préparation d'un transfert de compétence en amont de la saisine de la conférence des maires ...
- Les groupes, centrés sur une question, permettent d'associer plus efficacement les élus : le temps disponible pour les travaux est plus important qu'en commission, l'approfondissement est possible, les débats ouverts et le format plus impliquant pour les élus composant le groupe.

Les thématiques et groupes de travail à instituer sont soumis par les vice-président(e)s et à la validation du collège communautaire en octobre N-1. Pour l'année 2027, ils seront précisés lors de la mise en place des commissions.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 049-214902835-20261104-2026XI01-DE

Les sujets retenus par le collège font l'objet d'un travail préparatoire par les services en lien le (a) vice-président(e)s et donne lieu à la rédaction d'une lettre de cadrage. La lettre de cadrage précise :

- Les principes de composition du groupe de travail. Selon les thématiques, il peut être envisagé un représentant par commune ou seulement quelques élus. Ces élus sont issus de la commission dont émane le groupe de travail mais peuvent associer des élus autres, selon les besoins de transversalité notamment. Des extérieurs à la CCLLA peuvent être associés avec l'accord de le (la) vice-président(e)s ;
- L'organisation du pilotage politique (VP ou non) et désignation du pilote technique (dans le principe, chaque agent cité ne traite pas plus d'un sujet à la fois) ;
- Les objectifs ;
- Le déroulement des travaux du groupe de travail et sa durée ;
- Les livrables ;
- Les étapes de validation ;
- Le planning.

La lettre de cadrage est validée par le bureau communautaire. Les travaux des groupes de travail font l'objet d'un suivi régulier par les instances à travers le VP ou le pilote du groupe de travail. Les propositions des groupes sont ensuite proposées à validation par les instances idoines.

Délibération

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- ✓ Valide une désignation des membres des commissions communautaires à main levée.
- ✓ Désigne les membres suivants :

Commission communautaire « Attractivité »	
Titulaires	*Suppléant*
Franck MARIANDE	Olivier ROSIER
Guillaume BOUYER	
Commission communautaire « Finances »	
Titulaires	*Suppléant*
Franck MARIANDE	Olivier ROSIER
Guillaume BOUYER	
Commission communautaire « Transition écologique »	
Titulaires	*Suppléant*
Christophe MILLET	Yves CHEVALIER
Gaëlle HOUET	
Commission communautaire « Grand cycle de l'eau »	
Titulaires	*Suppléant*
Jean-Claude RICHY	Gaëlle HOUET
Christophe MILLET	
Commission communautaire « Voirie »	
Titulaires	*Suppléant*
Miguel GIL	Yann AOUSTIN
Matthieu BLOUIN	
Commission communautaire « Assainissement »	
Titulaires	*Suppléant*
Miguel GIL	Yann AOUSTIN
Lassiné KEITA	
Commission communautaire « Aménagement du territoire »	
Titulaires	*Suppléant*
Jean-Claude RICHY	Yves CHEVALIER
Gaëlle HOUET	

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 049-214902835-20261104-2026XI01-DE

Commission communautaire « Culture »	
Titulaires	*Suppléant*
Vannick GODIVEAU	Marina ZILLI-DEWAELE
Arnaud HOPQUIN	
Commission communautaire « Actions sociales »	
Titulaires	*Suppléant*
Marie-Ange BERTAUD	Florence CHRÉTIEN
Amélie COURAUD	

Le Maire,

Hubert GAUDIN

Le secrétaire de séance,

Marie-Ange BERTAUD